

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 26 juin 2025 à 10h**

**COMPTE-RENDU**

**Date de la convocation :** 19/06/2025

**Date de publication :** - 7 JUIL. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26**

**Quorum : - Présents : 19 - Absents : 6 dont pouvoir : 1**

**PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON.

**PROCURATIONS :** Christian ZEDET à Jean-Marc MACARIO

**ABSENTS :** Raoul CASTEL, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Michèle PAGANIN, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

---

### ➤ Projets de décisions du bureau communautaire

**DB2025\_052 : COMMANDE PUBLIQUE** - AVENANT 2 MGPE - Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Ville de Grasse et la Ville de Peymeinade. Avenant n°2 – marché public n° 2021/29.1 - Lot 1 : conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse

**DB2025\_053 : INSERTION PROFESSIONNELLE ET INNOVATION SOCIALE** - PROJET STRATEGIE ESS - Incubateur EFC-ESS 2025 - Demande de subvention ADEME pour la mise en place d'un incubateur territorial de projets d'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

**DB2025\_054 : HABITAT ET LOGEMENT** - Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions » - Attribution de subventions

**DB2025\_055 : GEMAPI** - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire pour la réalisation des travaux du vallon des Parettes sur la commune de Grasse

**DB2025\_056 : Travaux de réhabilitation d'une bergerie pour la maison de l'alimentation et du développement durable – MADD** - Commune de Saint-Vallier-de-Thiery

### > AJOUT > DÉPOT SUR TABLE

#### ➤ Préparation du conseil communautaire

#### ➤ Règlement de collecte

#### ➤ **Projet Alimentaire Territorial (PAT) > présentation du lancement des Appels à Projets.**

#### ➤ **Présentation projet tourisme culturel (Pascal Brochiero ou Damien Matteoli)**

*Présentation de la plate-forme Wivisistes pour développer les balades commentées en Pays de Grasse : Wivisites est une application gratuite et accessible à tous qui permet de découvrir un territoire autrement grâce à la géolocalisation, des parcours interactifs et des contenus enrichis. Elle valorise le patrimoine culturel en proposant des visites audioguidées multilingues et collaboratives. Idéale pour les familles et les voyageurs curieux, elle favorise une exploration ludique, autonome et inclusive du territoire.*

#### ➤ **Présentation du Rapport d'Activité du Conseil de Développement (CDD) - par Jean-Pierre ROZELOT**

#### ➤ **Questions diverses**

---

**Décision n°DB2025\_052 : COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT 2 MGPE - Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Ville de Grasse et la Ville de Peymeinade. Avenant n°2 – marché public n° 2021/29.1 - Lot 1 : conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 afin de procéder à de petits ajustements concernant les périodes de facturation, de régulariser l'ajout du bâtiment de Grasse Campus dans le périmètre du marché. L'avenant modifie les modalités de reversement des CEE dans le solde P3. Ces modifications mineures entraînent une plus-value de + 0,22% soit 0,01% depuis le début du contrat.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché n°2021/29.1 relatif à la conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse (lot 1) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°2021/29.1.

---

**DB2025\_053 : INSERTION PROFESSIONNELLE ET INNOVATION SOCIALE - PROJET STRATEGIE ESS - Incubateur EFC-ESS 2025 - Demande de subvention ADEME pour la mise en place d'un incubateur territorial de projets d'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Notre projet de territoire ambitionne un développement économique dynamique, durable et riche de ses diversités.

Dans un contexte de nécessaire transition écologique, au regard des enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Grasse et des objectifs de Transitions 2050, il apparaît nécessaire d'accompagner le territoire vers des modèles économiques plus résilients, basés sur la coopération.

Il est proposé, à travers ce projet, de doter le territoire d'un incubateur de projets incluant les principes de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération - (EFC)- et de l'Economie Sociale et Solidaire - (ESS) -, coanimé par Inter-Made, ImmaTerra et les acteurs locaux de l'accompagnement à l'entrepreneuriat que sont Initiative Terre d'Azur -(ITA)- et Cosens 06.

Un montant de 102 000 € (80% de l'opération) est demandé aux cofinanceurs de cette opération.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions relatives à ce projet.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter le financement de l'ADEME pour un montant de 102 000 € pour la mise en œuvre d'un incubateur territorial de projets EFC-ESS sur le territoire sur une année ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente décision ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à rechercher et déposer toute demande de financements publics ou privés complémentaires permettant de structurer le projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants.

---

**DB2025\_054 : HABITAT ET LOGEMENT - Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions » - Attribution de subventions**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-t-elle été saisie, via les opérateurs agréés par l'Anah, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, délégataire des aides de l'Anah. Les sept (7) demandes de subventions déposées à la fois au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 et du diffus portent, pour la communauté d'agglomération, sur un montant de 16 084€ et pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 3 279€, pour un total de travaux de 193 991€ HT

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **16 084,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **3 279,00 €**, aux propriétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période

2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse;

---

**Décision n°DB2025\_055 : Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire pour la réalisation des travaux du vallon des Parettes sur la commune de Grasse**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des travaux GEMAPI - eau potable/assainissement du Vallon des Parettes, les négociations foncières n'ayant pas abouties, il est à présent nécessaire de lancer une DUP. La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire initiale ne permettant pas au SMIAGE de mener cette procédure, le passage d'un avenant est donc nécessaire pour mener à bien le projet

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAPG à signer l'avenant joint en annexe, permettant au SMIAGE de mener la procédure de DUP dans le cadre des travaux du vallon des Parettes sur la commune de Grasse.

---

**Décision n°DB2025\_056 : Travaux de réhabilitation d'une bergerie pour la maison de l'alimentation et du développement durable – MADD Commune de Saint-Vallier-de-Thiery.**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») – Mesure recyclage foncier – « Maison de l'Alimentation et du Développement Durable » à Saint-Vallier-de-Thiery.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») – Mesure recyclage foncier – « Maison de l'Alimentation et du Développement Durable » à Saint-Vallier-de-Thiery, ci-annexé.

- 
- Les sujets suivants ont été abordés :
  - **Préparation du conseil communautaire**
  - **Règlement de collecte**

- **Projet Alimentaire Territorial (PAT) > présentation du lancement des Appels à Projets.**
- **Présentation projet tourisme culturel**
- **Présentation du Rapport d'Activité du Conseil de Développement (CDD) - par Jean-Pierre ROZELOT**
- **Questions diverses**

Fin de la séance à 13h00

Fait à Grasse, le 27 juin 2025

**Le Président**

*u*

**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

